



Juin 2021

Rejoignez-nous sur www.seraing.be ou sur facebook.com/villedeseraing

Le mot du Bourgmestre

**Chères Sérésiennes,
Chers Sérésiens,**

Le point sur la situation sanitaire est devenu (malheureusement) en quelque sorte un maronnier dans l'édito du Bourgmestre. Toutefois, et cela n'a pas toujours été le cas, les nouvelles sont plutôt bonnes de ce point de vue.

En effet, on constate que le nombre de contaminations journalières ne cesse de diminuer. Une telle tendance s'observe également au niveau des hospitalisations. Le nombre d'admissions au sein des urgences est effectivement très bas. Parallèlement, la campagne de vaccina-

tion bat son plein et, à l'heure où j'écris ces lignes, plus de six millions de belges ont déjà reçu une première dose. On sait que la vaccination joue un rôle capital dans l'éradication du virus. Je tiens encore à souligner le civisme dont les Sérésiennes et Sérésiens ont fait preuve ces 15 derniers mois.

Sur base de ces constats, et dans la foulée du Gouverneur de la Province de Liège, j'ai signé un arrêté abrogeant l'obligation de port du masque en extérieur sur le territoire de la Ville de Seraing. Cet arrêté ne constitue nullement un blanc-seing à tout type de comportement.

Pour que nous puissions retrouver rapidement l'ensemble de nos libertés, il convient de continuer à se conformer le plus strictement possible aux impositions édictées par le Comité de concertation et contenues dans l'arrêté ministériel.

Toutefois, d'ores et déjà, il nous faut faire face aux conséquences de cette crise sanitaire et notamment psychologiques. Dans ce contexte, je tiens à saluer l'initiative du CPAS de Seraing qui a mis en place une cellule de soutien psychologique.

Comme vous le constaterez, et comme je l'ai

répété à maintes reprises, si la crise covid a perturbé l'organisation du travail au sein des services communaux, l'administration communale a malgré tout continué à développer de nombreux projets au service de l'ensemble des Sérésiennes et Sérésiens. Qu'il s'agisse de projets urbanistiques comme ceux de Jemeppe, de l'environnement avec la création d'une réserve naturelle ou par l'organisation de stages pour les enfants, les agents communaux ne ménagent pas leur peine pour améliorer notre quotidien! Je tiens à chaleureusement les en remercier.

Permettez-moi pour terminer cet édit de vous souhaiter de bonnes vacances d'été. Comme je le répète souvent, Seraing regorge d'atout pour profiter au maximum des beaux jours!



Votre Bourgmestre,
Francis Bekaert

La Ville de Seraing organise des stages sportifs et culturels pour les jeunes durant les vacances estivales



La Ville de Seraing a décidé d'organiser des stages sportifs culturels pour les prochaines vacances scolaires. Au programme: baby sport, danse, multisports, théâtre, expression corporelle, découverte du cinéma, du Japon ou encore de la photographie.

La Ville de Seraing - à l'initiative de l'Echevin

des Sports, Philippe Grosjean - annonce que des stages sportifs et culturels auront lieu durant les prochaines vacances scolaires estivales; du 19 juillet au 13 août pour les premiers et du 5 au 30 juillet 2021 pour les seconds. Les participants pourront ainsi prendre part à des activités telles que du **théâtre**, de **l'expression corporelle**, de la **danse**, du **chant**; ils

auront également la possibilité d'en apprendre plus sur le **cinéma**, le **Japon** ou encore la **photographie**, et de pratiquer du **babysport** ou encore du **multisports** et ce, dans le respect des règles en vigueur.

Les stages sportifs se dérouleront chaque jour de **9h30 à 16h30**. Une garderie sera également organisée **du lundi au vendredi, de 7h30 à 9h30 et de 16h30 à 18h00**, tous les jours.

Les stages culturels se dérouleront, quant à eux, quotidiennement de **9h00 à 16h00** (les enfants devront emporter avec eux leur collation,

leur lunch et leurs boissons). Une garderie sera également organisée **du lundi au vendredi, de 8h00 à 9h00 et de 16h00 à 17h00**, dans les sites suivants: Alfred Heyne, les Bouleaux, Boncelles et au Local Photo Club Seraing

Le prix de ces stages (garderies comprises) est fixé à **60€** pour les enfants domiciliés sur Seraing (Seraing-Ougrée-Jemeppe-Boncelles) et à **80€** pour les enfants domiciliés dans d'autres communes.

Attention! Le nombre de participants étant limité, les inscriptions précoces sont bien évidem-

ment obligatoires.

Pour avoir plus d'informations ou pour avoir accès au formulaire d'inscription, consultez le site internet de la Ville de Seraing: www.seraing.be



Échevinat des sports
et de la culture

Philippe Grosjean

Sport, Infrastructures sportives,
Culture, Bibliothèques,
Grands événements

Le Centre Public d'Action Sociale de Seraing se préoccupe de votre bien-être psychologique!

Le burn-out pandémique connaît une véritable explosion au sein de la population. Pour y faire face, le C.P.A.S. de Seraing se mobilise!

Isolement, anxiété, violences, la Covid-19 a mis à rudes épreuves la santé mentale de nombre d'entre nous. En effet, les mesures adoptées pour limiter la propagation du virus ont profondément bouleversé notre

manière de vivre, de travailler ou d'étudier. En conséquence, les besoins en termes de soutien psychologique au sein de la population ont explosé spécialement chez les jeunes adultes.

Conscient de cette réalité, le Centre Public d'Action Sociale de la Ville de Seraing a décidé de mettre sur pied une aide psychologique. Celle-ci se matérialise

entre autres par la prise en charge de consultations psychologiques. Cette aide psychologique s'adresse à tout le monde que vous soyez un étudiant, parent ou victime de violences conjugales.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec le CPAS de Seraing au 04/279.06.23. ou anthony.spina@seraing-cpas.be

Parallèlement, les agents du service Seraing Ville Santé (04/279.09.60) informent l'ensemble des Sérésiennes et Sérésiens qu'il sont à leur entière disposition pour les aider dans les démarches utiles à la vaccination en ce compris pour toute question relative au Certificat covid-19 qui sera disponible à compter du 1^{er} juillet.



Président du C.P.A.S.
Eric Vanbrabant
C.P.A.S., Affaires sociales,
Santé

De nombreux incidents à l'égard des enseignants en 2020-2021 : le Règlement d'Ordre Intérieur modifié



Le Conseil communal de la Ville de Seraing a décidé de modifier le Règlement d'Ordre Intérieur des écoles communales sérésiennes en ajoutant des règles liées à l'obligation scolaire dès la 3^e maternelle, l'utilisation d'objets à caractère non scolaire et appareils connectés ainsi qu'aux éventuelles sanctions qui pourraient être appliquées si le bon fonctionnement de l'école était entravé.

Durant cette dernière année scolaire, les travailleurs de l'enseignement ont constaté qu'il était devenu impératif de modifier le Règlement d'Ordre Intérieur des écoles communales du territoire sérésien.

En effet, la période 2020-2021, extrêmement propice à un climat anxio-gène, a eu pour effet de causer plusieurs incidents au sein de deux sites scolaires sérésiens. Les enseignants ont ainsi été confrontés à des violences physiques de la

part de certains parents et/ou responsables des enfants scolarisés ainsi qu'à des élèves qui ont utilisé leurs outils technologiques (tablettes, téléphones portables) pour les filmer à leur insu dans des situations parfois inconfortables.

En parallèle à ces problématiques, les établissements ont parfois dû faire face à l'intrusion de parents et/ou de responsables d'enfants dans l'enceinte de ceux-ci alors qu'un code rouge était d'application.

Ce sont donc pour toutes ces raisons que le personnel enseignant souhaitait, par le biais d'une revendication syndicale, que des notifications soient réalisées au sein du Règlement d'Ordre Intérieur; une fois inscrites, elles pourraient ainsi être respectées beaucoup plus facilement.

Afin d'éviter que ces incidents ne se reproduisent dans le futur, le Conseil communal de la Ville de Seraing - sous l'impulsion

de l'Echevin de l'Enseignement, Alain Decerf - a donc logiquement décidé de procéder à la modification du règlement actuel le lundi 14 juin 2021.

A donc été rajouté:

- un point relatif aux inscriptions. Celui-ci prévoit que «l'inscription est reçue toute l'année dans l'enseignement maternel. Les parents d'un enfant en âge d'obligation scolaire sont tenus de l'inscrire dans l'enseignement maternel au plus tard le premier jour ouvrable de septembre»;
- un point relatif à l'attitude à adopter en classe. Ainsi, «tout dommage causé au matériel, aux biens mobiliers et immobiliers de l'établissement scolaire sera réparé aux frais de l'auteur ou de la personne responsable»;
- un point relatif aux objets à caractère non scolaire et aux appareils connectés: «L'utilisation du téléphone portable (G.S.M.) ou tout appareil personnel servant à photographier, filmer, enregistrer ou à téléphoner est interdite pendant les périodes de cours et d'activités scolaires sans autorisation accordée par la direction.

Seuls les objets à caractère scolaire sont autorisés au sein de l'école, sauf dérogation accordée (pour un exposé,

une éloquence, une activité, une utilisation dans le cadre des aménagements raisonnables, etc.). Exemples d'objets non autorisés: canifs, briquets, allumettes, téléphone portable, tablette, montre connectée, autres supports électroniques.

Le non-respect de ces règles fera l'objet de sanctions à la hauteur du préjudice commis.

Tout objet confisqué sera remis sans délai aux parents ou personnes responsables de l'élève.

La direction décline toute responsabilité en cas de vol, perte, dégradation d'objet personnel»;

- un point relatif aux sanctions applicables à toute personne entravant le bon fonctionnement de l'établissement: «Le Pouvoir organisateur fixe les modalités d'accès aux parents d'élèves dans les bâtiments scolaires. Toute personne pénétrant dans l'établissement doit se présenter indubitablement et prioritairement à la Direction.

Les parents n'ont pas accès aux locaux dans lesquels se donnent les cours et les différentes activités pédagogiques pendant la durée de ceux-ci.

Pénétrer par effraction, sans autorisation, en proférant des menaces ou en portant des actes de violence physiques

ou verbales est passible de poursuites pénales.

Une interdiction d'accès peut être décidée par le Pouvoir organisateur ou la Direction, pour une durée qu'il/elle déterminera, si des incidents tels que menaces, violences physiques ou verbales ont été constatés. De même, si des tentatives de conciliation à l'école ou au service de l'Enseignement venaient à échouer ou en cas de fait grave faisant l'objet d'une plainte à la police, les contacts se feraient alors exclusivement par écrit ou par l'intermédiaire d'un membre de la famille qui ne se serait pas rendu coupable de ce type de faits».

Le nouveau règlement devra être signé par le(s) enfant(s) scolarisés dans un établissement communal sérésien mais également par la ou les personne(s) responsables de celui-ci/ceux-ci.



Échevinat de l'Enseignement
Alain Decerf
Enseignement, Petite enfance,
Accueil extrascolaire,
Académie communale de musique
Amélie Dengis

Convention avec le CESAHM: la collaboration a débuté



Les membres de l'association Centre Educatif et Social pour Adultes Handicapés Mentaux ont débuté leur collaboration avec la Ville le 2 juin au parc Morchamps de Seraing.

La Ville de Seraing vous l'annonçait en mai dernier: afin de favoriser le vivre-ensemble, le Conseil communal sérésien - à l'initiative de l'Echevine de l'Égalité des Chances, Julie Geldof - a décidé de signer une convention avec l'ASBL Centre Educatif et Social pour Adultes Handicapés Mentaux.

Pour rappel, en adhérant à cette convention, la Ville de Seraing s'engage à développer un véritable partenariat avec les membres sérésiens de cette association, ayant l'envie de s'impliquer dans leur commune.

Ainsi, elle leur fournit une aide financière moyennant une participation

de leur part à de petits travaux sur des lieux spécifiques du territoire, sécurisés pour eux.

Une collaboration qui a d'ailleurs débuté le mercredi 2 juin 2021 au parc Morchamps où Sarah, Samantha et René ont rencontré Julie Geldof avant d'entreprendre leur tâche du jour.

Et c'est muni de gilets, de pinces et de sacs poubelle que les trois membres de l'association ont sillonné le site sérésien pendant plus d'une heure, accompagnés de leur éducateur, à la recherche de déchets.

Un travail qui leur permet de s'ouvrir encore davantage à la société, au

monde extérieur et ainsi de développer un peu plus une autonomie dont ils sont à la recherche.

Cette collaboration, avant tout avec un but social, se poursuivra tout au long des prochaines semaines.



Echevinat
de la jeunesse
et du bien-être animal

Julie GELDUF

Jeunesse • Bien-être animal
Participation citoyenne
Égalité des chances
Égalité homme-femme

Jemeppe: un réaménagement de la place des Quatre Grands et une rénovation du rond-point Toute-Voie prévus



Le Conseil communal de la Ville de Seraing a, durant sa séance du 14 juin 2021, décidé de lancer les marchés liés au réaménagement de la place des Quatre Grands et du rond-point Toute-Voie.

Le réaménagement de la place des Quatre Grands et la rénovation du rond-point situé au carrefour des rues Toute-Voie et de Hollogne font partie intégrante du Plan d'Investissement Communal.

C'est dans le cadre de celui-ci que ces chantiers je-

meppiens spécifiques ont été identifiés par les autorités compétentes avec pour vocation de procéder à quelques modifications dans l'intérêt de tout un chacun.

En effet, le premier projet, à savoir la place des Quatre Grands, est un site central de Jemeppe qui fait malheureusement l'objet de dégradations et qui sert principalement, à l'heure actuelle, de parking. Souhaitant impérativement lui rendre son utilisation d'origine, la Ville de Seraing - à l'initiative de l'Echevine du

Développement territorial, Déborah Gérardon - a décidé, en accord avec les commerçants du secteur, de la réaménager en faisant en sorte de supprimer les places du parking se trouvant sur cette place. Afin de pallier ce manque de stationnements, la Ville a choisi d'acquérir une maison à proximité de la place qu'elle transformera en un parking en intérieur d'îlot pour y créer une trentaine de nouvelles places. Celles se trouvant actuellement aux abords de la place des Quatre Grands ne feront, quant à



elles, pas l'objet de modifications.

En ce qui concerne le deuxième projet, à savoir la rénovation du rond-point situé au carrefour des rues Toute-Voie et de Hollogne, il a pour objectif de sécuriser ce site et ses passants. En effet, la Ville de Seraing est parfaitement consciente que cet endroit est un lieu de passage important, dépourvu d'un éclairage suffisant, sujet à des accidents et où la chaussée est plus qu'abîmée, et qu'il est donc impératif d'y apporter des modifications utiles et nécessaires. C'est la raison pour laquelle, elle a veillé avant tout à l'esthétique - sans que cela ne soit démesuré - et à

la sécurité du lieu pour la concrétisation de ce projet.

Le lundi 14 juin 2021, le Conseil communal a donc passé en revue ces deux chantiers et a décidé de lancer les marchés nécessaires.

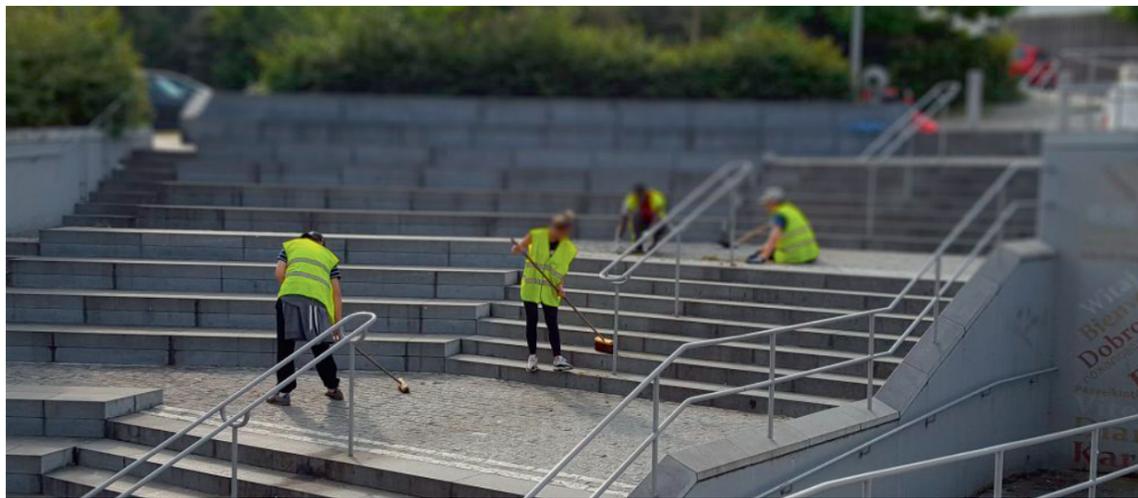


Échevinat
du développement territorial
et commercial

Déborah Gérardon

Urbanisme,
Développement territorial,
Bureau technique,
Commerce, Entreprises, Mobilité

Plus de 50 étudiants engagés dans le cadre du projet «Été solidaire, je suis partenaire»



La Ville de Seraing engage plus de 50 étudiants pour participer au projet «Été solidaire, je suis partenaire» qui a pour objectif de leur faire réaliser des tâches visant notamment à aider des personnes dans le besoin.

La Ville de Seraing - à l'initiative de son Bourgmestre, Francis Bekaert, de l'Échevin de la Prévention, Alain Onkelinx, et du Président du CPAS, Eric Vanbrabant - a déposé sa candidature en avril dernier auprès du Service public de Wallonie pour prendre part au

projet «Été solidaire, je suis partenaire».

Cette opération, créée en 1994 et partiellement financée par la Région wallonne, a pour objectif de promouvoir la solidarité auprès des jeunes à l'égard des citoyens et de leur permettre de dé-

velopper leur sens de la citoyenneté en les impliquant dans la valorisation et l'amélioration de leur quartier ainsi que de leur environnement: peinture dans les bâtiments, jardinage, participation à la rénovation du stade de Seraing, création des objets avec des supports en bois.

Extrêmement concernée par ces objectifs solidaires, la Ville de Seraing a été ravie d'apprendre que le SPW a finalement rendu un avis favorable à sa candidature et annonce officiellement que plus de 50 étudiants seront engagés durant les vacances scolaires estivales.

Ceux-ci seront encadrés par les éducateurs de l'AMO la Débrouille et du

service de prévention, répartis en divers groupes et travailleront selon un régime horaire hebdomadaire de 35 heures, soit du lundi au vendredi de 8h00 à 16h00 (2 pauses de 15 minutes et une de 30 minutes sont comprises), du 5 juillet au 27 août 2021.

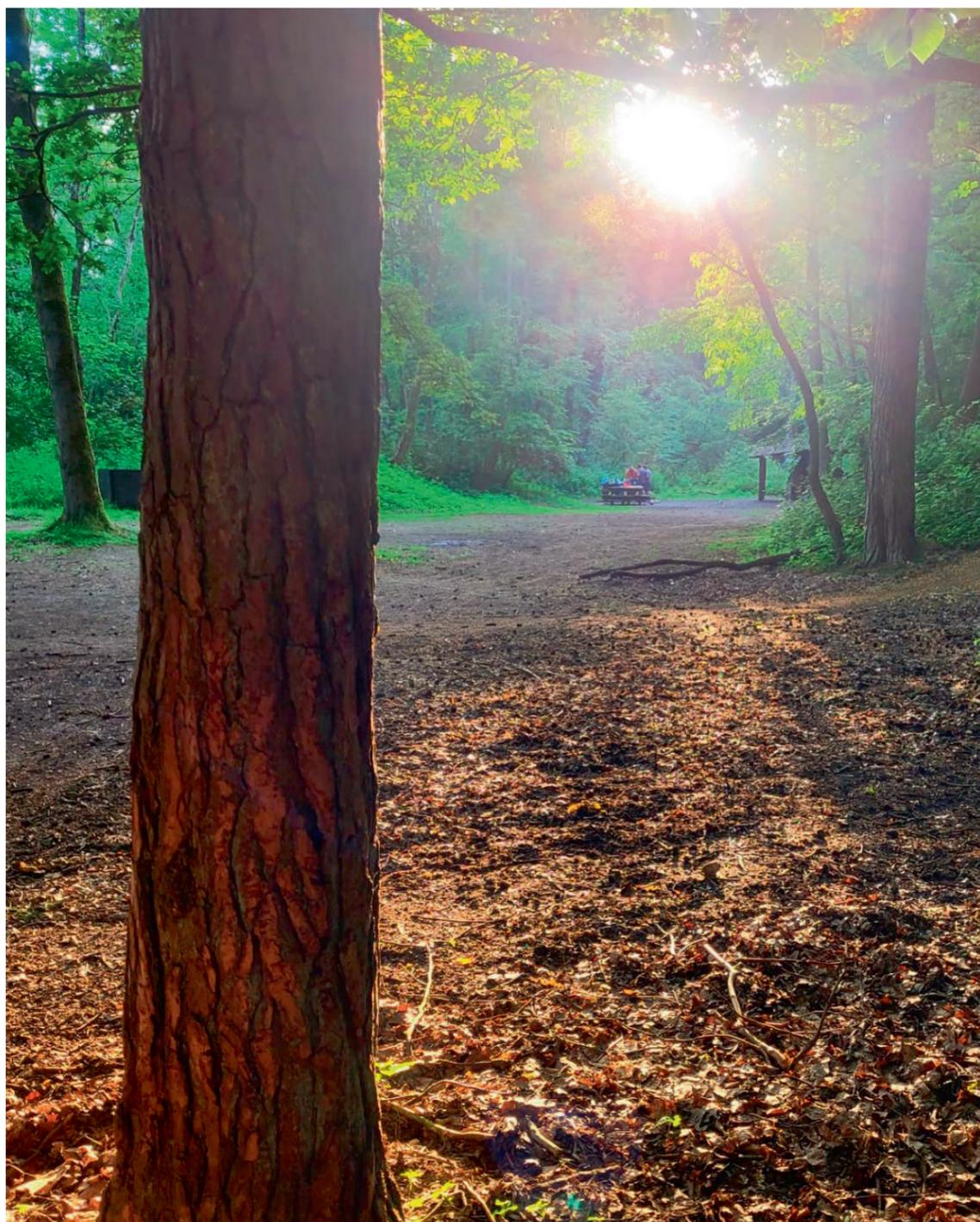


Échevinat de la Prévention

Alain Onkelinx

Logement, Prévention, Relations inter-culturelles, Jumelage, Tourisme, Nouvelles technologies

Une réserve naturelle domaniale dans le bois de la Vecquée? La demande va être envoyée à la Ministre de l'Environnement



Le Conseil communal a donné son accord quant à la création d'une réserve naturelle domaniale du Plateau des sources situé dans le bois de la Vecquée. Le DNF va pouvoir, dès lors, introduire une demande officielle auprès de la Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-Être animal, Céline Tellier.

Le Département de la Nature et des Forêts a constaté que la réserve scientifique, créée en 1965 et appartenant à la fois à la Ville de Seraing et à la Région wallonne, sur le plateau bordant la N63 au sein du bois de la Vecquée, n'était plus en phase avec la loi sur la conservation de la nature de 1973.

Après de nombreuses analyses pour assurer à ce site spécifique une protection optimale en faveur de la biodiversité, il propose de créer la Réserve naturelle domaniale du Plateau des Sources, une véritable première.

En effet, selon le DNF, ce projet sera unique en Wallonie dans une forêt péri-urbaine.

Au vu de ces divers rap-

ports, le Conseil communal de la Ville de Seraing - sous l'impulsion de l'Échevine de l'Environnement, Laura Crapanzano - a donc décidé de répondre par la positive au Département de la Nature et des Forêts et de lui donner la possibilité d'introduire une demande officielle auprès de la Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-Être animal, Céline Tellier.

Si elle est acceptée, le site continuerait à être ouvert aux citoyens, tandis que les sentiers existants seraient (re)balisés et que des panneaux didactiques seraient installés.



Échevinat des travaux, de l'environnement et des finances

Laura Crapanzano

Travaux, Environnement, Infrastructures, Finances, Marchés publics, Cultes, Archives